



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

## COMITE DU PROGRAMME

**Cent seizième session**

**Rome, 3-7 novembre 2014**

**Évaluation conjointe FAO/PAM du dispositif de coordination du Module  
mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire**

**RÉPONSE DE LA DIRECTION**

**Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à :**

M. Chris Kaye

Directeur de la Division de la gestion et du suivi de la performance

Chris.kaye@wfp.org

M. Laurent Thomas, Sous-Directeur général

Département de la coopération technique

TC-ADG@fao.org

*Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org)*



m1661f

1. Le PAM et la FAO ont décidé de formuler une réponse commune de la Direction à l'*Évaluation conjointe FAO-PAM*, reflétant l'approche intégrée et concertée qu'adoptent les deux organismes pour ce qui concerne le module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire.
2. Globalement, la conclusion de l'évaluation est positive et l'utilité du travail accompli depuis la création du module, en décembre 2010, est reconnue. L'interaction entre les évaluateurs, le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et les deux organismes chefs de file, avant, pendant et après l'achèvement de l'évaluation, est jugée appropriée et pleinement satisfaisante, tant au Siège que sur le terrain. Le processus a également permis dans une large mesure de garantir les retours d'information en provenance du terrain et des partenaires mondiaux opérant dans diverses zones géographiques.
3. Les objectifs et la méthodologie de l'évaluation – qui fait principalement appel à des méthodes qualitatives – sont jugés bien articulés et solides. La théorie du changement appliquée à la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire est extrêmement pertinente. Les évaluateurs notent que le diagramme du rapport succinct est différent de celui qui figure dans le rapport intégral.
4. Les recommandations sont bien accueillies et acceptées et, dans certains cas, le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et les organismes chefs de file travaillent déjà à leur mise en œuvre. Le nouveau Plan de travail stratégique 2015-2016 du module mondial d'action groupée, dont l'élaboration est en cours, prend déjà en compte la plupart des constatations et des recommandations de l'évaluation.
5. Compte tenu de l'impact des contraintes de financement sur les fonctions essentielles du module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, tant au niveau national que mondial, les constatations et les recommandations pertinentes de l'évaluation devraient être réexaminées pour que les principaux intéressés et partenaires fournisseurs de ressources soient effectivement en mesure de fournir l'appui requis.
6. La ventilation des recommandations entre les différentes catégories de parties prenantes est très utile (voir l'Annexe 1). Toutefois, certaines recommandations devront être mieux explicitées pour définir les responsabilités et les modalités de mise en œuvre.

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
<p><b>Recommandation 1: Sensibiliser le Comité permanent interorganisations à la nécessité de réviser les exigences types à l'échelle du système, et l'aider dans cette tâche, afin que les processus prennent moins de temps et soient davantage axés sur les aspects opérationnels</b></p> <p>Mesures suggérées:</p> <p>Fournir aux chefs d'organismes du Comité permanent interorganisations et à ses groupes de travail un retour d'information sur l'expérience acquise dans le domaine des protocoles de coordination pour les situations d'urgence de niveau 3, et aider à rendre ces protocoles plus légers, plus réalistes et plus pertinents sur le plan opérationnel.</p> <p>Sensibiliser le Comité permanent interorganisations à la nécessité de réviser les exigences types applicables aux situations d'urgence autres que celles de niveau 3.</p>	<p>Responsables de haut niveau de la FAO et du PAM et directeurs des programmes d'urgence</p>	<p><b>Recommandation en partie acceptée</b></p> <p>Un examen plus approfondi serait nécessaire pour déterminer les protocoles qui doivent être simplifiés.</p> <p>Le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et les organismes chefs de file travaillent en coordination étroite avec les organismes pertinents du Comité permanent interorganisations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les autres modules mondiaux d'action groupée. Par exemple, d'importantes contributions ont été fournies en 2013-2014 pour l'examen du Cycle de programmation humanitaire et de la mise en œuvre du Programme de transformation à l'issue duquel ont été mis à jour certains protocoles du Comité permanent interorganisations, comme les directives sur la planification stratégique des interventions et le module de référence pour la coordination sectorielle, afin de les rendre plus efficaces et plus utiles sur le plan opérationnel. Il convient de noter que ces protocoles pourraient être révisés dans le cadre d'un examen général des leçons tirées des situations d'urgence de niveau 3.</p> <p>L'expérience acquise par le module dans le cadre des interventions, y compris les situations d'urgence de niveau 3, a été mise à profit dans le processus d'examen du cycle de programmation de l'action humanitaire et de la planification stratégique des interventions et les enseignements tirés continueront d'être mis à profit pour en améliorer l'efficacité. Les organismes chefs de file ont des représentants au sein de l'équipe de haut niveau chargée de la mise en œuvre du Programme de transformation et des organismes connexes et ils continueront à préconiser une amélioration de la coordination et des protocoles, au niveau stratégique.</p>	<p>2014/2015 (Note: La mise en œuvre du Programme de transformation devrait être achevée fin 2014).</p>

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
<p><b>Recommandation 2 : Assurer un meilleur encadrement des équipes de coordination et renforcer leurs capacités afin que la priorité soit donnée aux activités de type opérationnel.</b></p> <p>Mesures suggérées:</p> <p>Veiller à ce que les activités de coordination soient définies en fonction de la demande, adopter une approche participative, utiliser des modèles adéquats et définir clairement le programme d'activités et l'objectif.</p> <p>Renforcer les activités dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'analyse et l'utilisation des données, y compris l'évaluation des besoins et leur analyse, l'analyse des interventions, l'analyse des lacunes et leur correction;</li> <li>- la fonction normative du module d'action groupée;</li> <li>- l'apprentissage mutuel/commun;</li> <li>- la constitution de réseaux/le renforcement de la confiance.</li> </ul> <p>Assurer un meilleur encadrement des équipes de coordination dans les pays et au niveau local et leur donner des indications plus précises afin de les aider à satisfaire aux exigences à l'échelle du système et à se concentrer sur des questions pertinentes d'ordre opérationnel.</p>	<p>Équipes de coordination</p> <p>Équipe mondiale d'appui</p>	<p><b>Recommandation acceptée.</b></p> <p>Toutefois, si les activités doivent être définies en fonction de la demande, la coordination doit aussi avoir des résultats conformes au module de référence pour la coordination sectorielle du Comité permanent interorganisations. Afin de renforcer les capacités de coordination, les organismes chefs de file travailleront en liaison étroite avec l'équipe mondiale d'appui pour accroître la visibilité du module d'action groupée parmi les divisions/départements, les bureaux régionaux et de pays des organisations et la communauté des donateurs.</p> <p>Les organismes chefs de file renforceront les activités d'analyse des données et d'évaluation des besoins en utilisant des outils et approches reconnus comme le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC). Le déploiement du nouvel instrument de gestion de l'information du module d'action groupée va permettre d'améliorer la planification stratégique des interventions en fonction des besoins ainsi que leur mise en œuvre, et de mobiliser davantage de ressources. Le module mondial d'action groupée a constitué un groupe de travail qui s'emploie activement à faciliter l'accès aux outils d'évaluation et d'analyse des interventions, à les faire connaître et à diffuser les pratiques optimales afin que les interventions visant la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance soient plus utiles, de meilleure qualité et plus rapides.</p> <p>Les outils pédagogiques élaborés par le module d'action groupée, par exemple le module d'apprentissage en ligne et la formation des coordonnateurs, contribueront à rendre plus clair le rôle des mécanismes de coordination auprès des</p>	<p>2014/2015</p>

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
		<p>parties prenantes – internes et externes – et à leur permettre de remplir leurs fonctions essentielles.</p> <p>L'apprentissage réciproque et conjoint se poursuivra grâce à des consultations régulières entre le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et les institutions chefs de file. Les interactions fréquentes entre les coordonnateurs et les gestionnaires de l'information ont pour but de renforcer le partage des expériences et des approches. Les réunions semestrielles et les contacts périodiques avec les partenaires internationaux du module d'action groupée renforcent la diffusion de l'information, facilitent l'apprentissage et stimulent le réseautage.</p> <p>Les outils et les approches ci-dessus faciliteront l'encadrement des équipes de coordination, qui recevront des dossiers d'information et un soutien de l'équipe mondiale d'appui, à condition toutefois que cette dernière dispose de capacités et de ressources suffisantes. Les organismes chefs de file continueront, s'il y a lieu, à renforcer leur appui analytique et programmatique au module.</p>	
<p><b>Recommandation 3 : Renforcer les capacités de l'équipe mondiale d'appui et améliorer la préparation des équipes déployées afin d'assurer de meilleures capacités de coordination.</b></p> <p>Mesures suggérées:</p> <p>Renforcer les capacités de l'équipe mondiale d'appui et son aptitude à encadrer les équipes de coordination dans les pays et à déployer ses propres membres en situations d'urgence, en</p>	<p>Institutions chefs de file Équipe mondiale d'appui</p> <p>Départements des ressources humaines du PAM et de la FAO</p>	<p><b>Recommandation acceptée</b></p> <p>Les institutions chefs de file ont déjà pris des mesures concrètes pour la plupart des actions énumérées. Toutefois, le caractère irrégulier ou imprévisible des financements au niveau mondial et des bureaux de pays a des incidences considérables sur le renforcement des capacités et la durée de déploiement des agents, et constitue un défi majeur pour l'amélioration de la coordination.</p> <p>En ce qui concerne le financement de l'Équipe mondiale d'appui, l'opération d'internalisation a été effectuée (les</p>	<p>2014/2015</p> <p>La formation en gestion de l'information est en cours (2 sessions seront assurées en 2014, et d'autres sont prévues en</p>

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
<p>sollicitant des fonds auprès des donateurs, en affectant des ressources de base de l'organisme chef de file et en faisant appel à des agents détachés par les organisations partenaires.</p> <p>Donner systématiquement des directives aux équipes nouvellement déployées et leur fournir un kit de démarrage pour la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire.</p> <p>Réduire les activités de formation générale, renforcer l'encadrement et l'accompagnement et dispenser une formation mieux ciblée.</p> <p>Élaborer une stratégie solide en matière de ressources humaines à l'intention des coordonnateurs des interventions en matière de sécurité alimentaire et des gestionnaires de l'information.</p> <p>Déployer les membres de l'équipe de coordination sur des périodes plus longues et renforcer la participation d'agents nationaux aux activités de coordination.</p> <p>Renforcer l'apprentissage au sein des équipes de coordination.</p>		<p>organismes couvrant désormais 50 pour cent des dépenses annuelles) et les actions de sensibilisation se poursuivent, mais l'appui des donateurs demeure une contrainte majeure. Afin de renforcer les ressources humaines dont le module d'action groupée peut avoir besoin, les organismes chefs de file ont accru en 2014 la participation de leurs agents à la formation des coordonnateurs et ils ont fait intervenir le module mondial d'action groupée dans des situations d'urgence concernant des régions dans lesquelles ils avaient des programmes en cours. Cela permettra de disposer d'une plus grande réserve de personnel à déployer et de réduire la dépendance à l'égard de consultants.</p> <p>Les dossiers d'information du module d'action groupée sont disponibles en ligne. L'Équipe mondiale d'appui donne désormais de manière plus systématique des directives au personnel déployé.</p> <p>L'Équipe mondiale d'appui a lancé en 2014 un nouveau type de formation destinée aux coordonnateurs du module d'action groupée dans les situations d'urgence de niveau 3, en vue de constituer une réserve de coordonnateurs qualifiés à déployer. Une nouvelle formation visant les gestionnaires de l'information vient de commencer. L'Équipe mondiale d'appui s'efforcera de renforcer l'encadrement et l'accompagnement, sous réserve des capacités et des ressources disponibles (voir Recommandation 2).</p> <p>Les organismes chefs de file et l'Équipe mondiale d'appui s'orientent vers une approche plus stratégique, pour la mobilisation et la coordination des ressources humaines du module d'action groupée, consistant à constituer un fichier de coordonnateurs et de gestionnaires de l'information qualifiés, et à dispenser une formation ciblée. Cette approche est complétée par des partenariats, tant avec des partenaires</p>	<p>2015, sous réserve des financements disponibles).</p> <p>La mise à jour du fichier de personnel pour l'Équipe mondiale d'appui est en cours et s'achèvera en 2014; on prévoit que le fichier continuera d'être utilisé en 2015-2016</p>

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
		<p>mondiaux qu'avec des partenaires de réserve, en cas d'intensification des déploiements et des détachements de personnel. Les organismes chefs de file continueront d'apporter leur soutien dans le cadre des accords de partenariat de réserve existants et en recrutant de nouveaux partenaires.</p> <p>L'Équipe mondiale d'appui continuera d'utiliser plusieurs mécanismes pour favoriser l'apprentissage au sein des équipes du module d'action groupée: groupes de travail, activités de formation, analyse des leçons tirées de l'expérience, etc.</p>	
<p><b>Recommandation 4 : Consolider les mécanismes de coordination sous pilotage national ou renforcer la participation des acteurs gouvernementaux aux mécanismes de coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire afin d'en assurer une meilleure appropriation au niveau national et une durabilité accrue.</b></p> <p>Mesures suggérées:</p> <p>Renforcer le rôle des modules d'action groupée et des organismes chefs de file en matière de mesures de préparation, y compris pour la réalisation d'évaluations informelles de la capacité des pouvoirs publics et l'élaboration de scénarios pour un élargissement à plus grande échelle de l'appui fourni aux activités de coordination.</p> <p>Faire une utilisation plus efficace des contacts déjà établis entre les organismes chefs de file et les pouvoirs publics afin de faciliter les liens avec le mécanisme de coordination des</p>	<p>Bureaux de pays et bureaux régionaux de la FAO et du PAM</p> <p>Équipes de coordination</p>	<p><b>Recommandation acceptée.</b></p> <p>Les organismes chefs de file sont déjà engagés, à titre personnel, dans des activités de préparation aux situations d'urgence conformes aux principes du Comité permanent interorganisations en la matière, et ils s'efforceront de renforcer le rôle du module d'action groupée. Le rôle des modules d'action groupée dans la préparation aux situations d'urgence est défini dans le module de référence pour la coordination sectorielle La préparation sera aussi une priorité du plan de travail 2015-2016 du Module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire.</p> <p>Les organismes chefs de file continueront de veiller à ce que les bureaux de pays collaborent avec le module d'action groupée et le fassent participer aux activités de préparation aux situations d'urgence au niveau national, régional et mondial. Ils faciliteront les relations entre les membres du module d'action groupée, les organismes et leurs homologues nationaux pour que le rôle du module d'action groupée soit</p>	<p>2014/2015</p>

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
<p>interventions en matière de sécurité alimentaire.</p> <p>Procéder rapidement à la planification de stratégies de transition et de sortie, examiner régulièrement les mesures de coordination mises en œuvre et mettre en place des activités de développement des capacités institutionnelles nationales, le cas échéant.</p> <p>En collaboration avec les coordonnateurs de l'aide humanitaire et les équipes d'action humanitaire dans les pays, renforcer les liens avec les acteurs du développement et leurs activités, en particulier aux fins du développement des capacités.</p>		<p>bien compris par les pouvoirs publics et puisse leur être transféré si les conditions le permettent. Toutefois, l'engagement avec les homologues nationaux n'est possible que si les principes de l'action humanitaires sont respectés.</p> <p>Les orientations du Comité permanent interorganisations relatives à la transition et à l'intégration des approches de redressement rapide seront suivies, y compris le renforcement des capacités. Les besoins à plus long terme en matière de renforcement des capacités devraient être pris en compte dans les cadres de programmation par pays des institutions pertinentes. Les contraintes de financement freinent particulièrement les activités de renforcement des capacités. Pendant la phase de transition entre les modules d'action humanitaire groupée et les mécanismes sous pilotage national, les organismes chefs de file continueront à soutenir les efforts consentis par les pays.</p> <p>Les organismes chefs de file du module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire continueront d'être actifs au sein des équipes humanitaires et des équipes de pays des Nations Unies et continueront de préconiser des liens plus étroits entre les acteurs de l'aide humanitaire et du développement.</p>	
<p><b>Recommandation 5 : Assurer une participation plus importante des organisations de la société civile nationales et locales et des acteurs humanitaires non traditionnels à la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire.</b></p> <p>Mesures suggérées: Exercer une action de sensibilisation accrue auprès des acteurs</p>	<p>Sous-Divisions du PAM et de la FAO chargées des partenariats et des relations avec les donateurs.</p>	<p><b>Recommandation acceptée.</b></p> <p>L'élargissement de la collaboration avec les acteurs humanitaires non traditionnels de l'humanitaire devra rester ciblé, réaliste et conforme au droit humanitaire international et à ses principes.</p> <p>Les organismes chefs de file feront appel à leurs unités chargées des partenariats et de la mobilisation des ressources au niveau régional, au Siège et dans les bureaux de liaison,</p>	<p>2015</p>



Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
<p>humanitaires non traditionnels, au Siège et au niveau régional.</p> <p>Mieux exploiter les contacts déjà établis par les organismes chefs de file et les membres du mécanisme de coordination avec les organisations de la société civile et les acteurs humanitaires non traditionnels.</p> <p>Adopter une stratégie de coordination plus ascendante et davantage orientée vers le terrain, afin de recenser les acteurs concernés.</p> <p>Offrir des avantages concrets, en fonction de la demande, aux organisations de la société civile locales et aux acteurs humanitaires non traditionnels, et leur demander de fournir des contributions ou des apports spécifiques.</p> <p>Adapter les modèles de coordination et les voies de communication aux besoins et aux préférences de la société civile locale et des acteurs non traditionnels.</p>	<p>Bureaux régionaux du PAM et de la FAO</p> <p>Équipes de coordination</p>	<p>pour accroître leur action de sensibilisation auprès des acteurs humanitaires non traditionnels.</p> <p>Noté, voir plus haut.</p> <p>Le module d'action groupée continuera de rechercher des mécanismes de coordination appropriés au niveau national qui prennent en compte les besoins de coordination au niveau infranational et intermodulaire.</p> <p>Noté, voir plus haut. Les organismes chefs de file et le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire appuient les modules d'action groupée des pays en leur fournissant des outils et des indications pour leur permettre d'adopter des approches et des programmes axés sur les personnes et de répondre aux vulnérabilités et aux besoins liés à la problématique hommes-femmes, à la protection, à l'âge, au handicap et à la responsabilité envers les populations affectées à tous les stades de l'intervention d'urgence.</p>	
<p><b>Recommandation 6: Prendre des mesures afin d'assurer une participation plus suivie des organismes chefs de file à la coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire et de renforcer leurs capacités d'appui dans ce domaine, et préconiser un engagement accru des donateurs en faveur de ce dispositif.</b></p> <p>Mesures suggérées:</p> <p>Redoubler d'efforts afin que les bureaux régionaux et les bureaux de pays des organismes chefs de file assument la responsabilité de veiller à ce que des ressources humaines adéquates soient affectées à la coordination et d'adopter une</p>	<p>Responsables de haut niveau de la FAO et du PAM</p> <p>Directeurs des bureaux régionaux et des bureaux de pays</p> <p>Équipe mondiale d'appui.</p>	<p><b>Recommandation acceptée.</b></p> <p>L'application de cette recommandation est subordonnée à la disponibilité de ressources financières.</p> <p>Les organismes chefs de file feront en sorte que les bureaux régionaux et les bureaux de pays prennent mieux conscience de leurs responsabilités concernant la coordination du module d'action groupée et l'appui à fournir (ressources, personnel, sensibilisation, communication, etc.) Les résultats du module d'action groupée sont maintenant insérés dans les mécanismes d'évaluation des performances pertinents.</p> <p>En ce qui concerne les mesures spécifiques suggérées à la FAO, l'Organisation a considérablement renforcé ses</p>	<p>2014/2015</p> <p>Les modes opératoires normalisés du module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire devraient être révisés en tenant</p>

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
<p>approche coordonnée dans le cadre de leurs propres opérations, par exemple en tenant mieux compte de ces aspects dans l'évaluation des résultats et en inscrivant la coordination dans le programme des séances de réflexion organisées au niveau régional et mondial.</p> <p>Renforcer la présence de la FAO dans les pays et sur le terrain, dans les situations d'urgence, y compris en mettant en place des mécanismes de préfinancement ou en les renforçant en cas de besoin.</p> <p>Sensibiliser les donateurs à la nécessité d'éclairer leurs décisions en accordant une plus grande attention aux analyses effectuées, aux priorités fixées et aux normes établies par les mécanismes de coordination.</p> <p>Sensibiliser les donateurs à la nécessité d'apporter un soutien financier aux équipes de coordination des interventions en matière de sécurité alimentaire, à la mise en œuvre de solutions flexibles en matière de coordination et aux activités menées dans ce domaine, le cas échéant.</p> <p>Élaborer des scénarios types pour les frais de coordination dans différents contextes.</p>		<p>capacités d'intervention en cas d'urgence en décentralisant les opérations au niveau des bureaux extérieurs; elle publie aussi un Bulletin du Directeur général sur les situations d'urgence de niveau 3 qui définit clairement les responsabilités, les moyens d'intervention d'urgence et le financement. Le Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement est régulièrement utilisé à l'appui des activités prioritaires du module d'action groupée.</p> <p>L'ouverture d'un guichet spécifique pour le module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire pourrait être envisagée, à condition toutefois que les donateurs soient intéressés. Le financement ne constitue pas seulement un frein pour le module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire; pratiquement tous les modules sont concernés, de sorte qu'une solution doit être trouvée pour l'ensemble du système.</p> <p>Les organismes chefs de file recherchent un appui des donateurs et élaborent des stratégies de mobilisation de ressources avec l'équipe mondiale d'appui. Pour remédier aux contraintes récurrentes en matière de financement, le rapport d'évaluation du Module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire avait recommandé à la communauté de donateurs des mesures spécifiques qui mériteraient un examen plus approfondi. Cela permettra de définir des mesures pour garantir l'appui nécessaire au dispositif de coordination.</p> <p>Afin que les modules d'action groupée puissent s'acquitter de leurs fonctions essentielles, les organismes chefs de file veilleront à ce qu'un personnel suffisant soit affecté à la coordination (coordination générale du module d'action groupée, coordination au niveau infranational, gestion de l'information, établissement des rapports et systèmes</p>	<p>compte des scénarios de coûts au cours du premier semestre 2015.</p>

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
		d'information géographique) en fonction des besoins recensés et de l'ampleur de l'intervention. Les modes opératoires normalisés du module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire comprendront des scénarios types pour les frais de coordination.	
<p><b>Recommandation 7 : Travailler en collaboration avec le Comité permanent interorganisations, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres modules d'action groupée afin de définir plus clairement les rôles et les responsabilités de chacun au sein du cadre de coordination et de promouvoir des mécanismes de coordination plus efficaces.</b></p> <p>Mesures suggérées:</p> <p>Élaborer des modèles permettant d'établir des liens entre les mécanismes de coordination par secteur et par zone géographique, moyennant par exemple la mise en place de modules d'action groupée à l'échelon national, d'un nombre restreint de modules fusionnés au niveau des pôles de coordination principaux et d'activités de coordination intégrées par zone géographique au niveau local.</p> <p>Continuer de renforcer les liens entre les mécanismes de coordination dans les secteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi qu'avec d'autres modules d'action groupée, par exemple ceux pour la santé et pour l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et veiller à ce que les outils de gestion de l'information employés par les différents modules soient bien compatibles (par exemple la matrice 4W).</p>	<p>PAM, FAO et chefs d'organismes du Comité permanent interorganisations</p> <p>Directeurs des programmes d'urgence</p> <p>Équipe mondiale d'appui</p>	<p><b>Recommandation acceptée.</b></p> <p>Les responsables des organismes membres du Comité permanent interorganisations cherchent à mettre en place des mécanismes de coordination plus structurés entre les modules d'action groupée et étudient la possibilité d'organiser des réunions mondiales périodiques.</p> <p>Le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire continuera à rechercher des modèles et des dispositifs de coordination adaptés à chaque contexte.</p> <p>Des efforts sont faits pour renforcer la coordination intersectorielle, en particulier avec les modules d'action groupée en matière de nutrition et de santé, ainsi qu'avec le module WASH (eau, assainissement et hygiène pour tous); en outre, les pratiques en vigueur dans les pays, notamment au Sud du Soudan, sont passées en revue. Le nouvel outil de gestion de l'information du module d'action groupée a été mis au point avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et d'autres modules d'action groupée en tenant compte de la nécessité d'assurer la compatibilité des données et d'autres problèmes liés à l'établissement des rapports.</p> <p>Les responsabilités relatives aux activités touchant les moyens d'existence et aux programmes de transferts d'espèces et de bons sont propres au contexte et doivent être envisagées de façon globale, non seulement au sein du</p>	2014/2015

Recommandations	Mesure prise par	Réponse de la Direction et mesure prise	Date limite d'exécution
<p>Répartir les responsabilités pour la coordination des activités relatives aux moyens d'existence et des programmes de transferts d'espèces et de bons dans différents scénarios.</p> <p>Assurer un meilleur respect des directives relatives à la question transversale du relèvement rapide.</p>		<p>module d'action groupée en matière de sécurité alimentaire, mais aussi entre les différents modules.</p> <p>Le module mondial d'action groupée en matière de sécurité alimentaire et les organismes chefs de file travaillent en coordination avec le module mondial d'action groupée en matière de redressement rapide afin de mettre en œuvre les recommandations des chefs d'organismes du Comité permanent interorganisations concernant le renforcement de l'architecture de redressement rapide et de coordination. Les deux organismes chefs de file sont membres du Conseil stratégique consultatif du module mondial d'action groupée en matière de redressement rapide et ils continueront de faciliter l'intégration des orientations du Comité permanent interorganisations dans les activités de ce module.</p>	